

Introduction

L'agriculture biologique¹ est en plein essor. Elle est passée de 20 600 exploitations en 2010 à plus de 25 000 en 2013, soit une augmentation supérieure à 20 %. Dans les années à venir, la tendance devrait se poursuivre. À travers son programme « Ambition Bio 2017 » présenté en décembre 2013, le ministère de l'Agriculture ambitionne le doublement des superficies agricoles bio, d'ici à 2017. Pour y parvenir, il met en place des mesures favorisant la conversion au bio. Au-delà des considérations environnementales et des pratiques soucieuses du respect des équilibres naturels, l'argument fort de ce programme concerne l'emploi agricole. L'agriculture biologique y est présentée comme un secteur créateur d'emplois ancrés sur le territoire, non délocalisables. Et en effet, de nombreuses études indiquent que l'emploi est plus important dans les exploitations bio que dans celles pratiquant l'agriculture conventionnelle. Le dernier recensement agricole nous livre ses chiffres : 2,4 unités de travail annuel (UTA) en moyenne pour les exploitations bio contre 1,5, pour les autres, au niveau national (Mahé et Lerbourg, 2012). À l'échelle régionale, le constat est confirmé. En Bourgogne, on compte 2,7 UTA dans le bio contre 1,7 (Bruley, 2013). On pourrait ainsi multiplier les exemples.

Mais les exploitations bio ont bien d'autres spécificités. Elles ont un visage différent des exploitations conventionnelles. Les exploitants y sont plus jeunes et plus diplômés. Le bio est davantage présent chez les producteurs de fruits et légumes. Même la structure juridique y est singulière : on y trouve moins d'exploitants individuels que parmi les exploitations conventionnelles. Autres particularités : quand on produit bio, on pratique davantage d'activités de diversification (une sur trois contre une sur dix en conventionnel) et on commercialise plus en circuit court (une sur deux contre une sur cinq), des activités reconnues chronophages (Barry, 2012).

Que valent ces comparaisons, bio contre non bio, en termes de volume de travail agricole ? Comment gommer ce qui pourrait n'être qu'un simple effet de structure ? Comment mesurer l'impact réel du bio ? Une première approche peut consister à comparer les exploitations bio avec les exploitations de caractéristiques proches qui ne sont pas en bio (Bertin, Cébron, Maséro, Massis, 2016). Cette approche ne permet toutefois pas de bien s'assurer que les « effets de sélection » sont bien contrôlés, s'il existe des caractéristiques inobservables influant à la fois le choix du bio et le niveau d'emploi. La présente étude propose d'estimer si le bio est générateur d'emplois à partir de la méthode des « différences de différences » avec appariement sur score de propension. Et se centrant sur les évolutions, cette méthode permet de s'affranchir des effets fixes. L'impact du passage au bio sera mesuré trois ans après la conversion, sur le volume total du travail agricole, mais aussi sur le volume de travail de la main-d'œuvre salariée, hors membre de la famille.

Dans un premier temps, nous rappellerons les principes de la méthode. Ensuite, nous nous intéresserons aux résultats. Le bio sera opposé au conventionnel. Puis, comme la moitié des exploitations bio vendent leur production en circuit court, nous analyserons plus précisément les conséquences du passage au bio pour une exploitation utilisant aussi ce mode de commercialisation, en nom propre. D'après nos résultats, les effets du bio se révèlent significatifs aussi bien sur le volume total de travail, que sur l'emploi salarié. Ils sont plus importants pour les exploitations converties pratiquant la vente en circuit court. On peut supposer que la vente en circuit court garantit une vente de produits labellisés bio, donc mieux rémunérés, dans un délai court. Ce n'est pas toujours le cas de la commercialisation standard puisque jusqu'à un tiers du lait bio a été un moment reclassé en lait conventionnel (Fiche, 2003). Les effets sur l'emploi pourraient donc être plus longs à se concrétiser pour les exploitations ne pratiquant pas la vente en circuit court.

1. Cet article utilise un vocabulaire propre à l'agriculture. Pour faciliter la compréhension du lecteur, la définition de certains mots ou expressions est précisée dans le glossaire (annexe 1).